

PRENUMERATA

w Paryżu i na prowincji :

KWARTALNIE..... 5 fr.
 PÓŁROCZNIENIE..... 10 fr.
 ROCZNIK..... 20 fr.

Zagranicą :

ROCZNIK..... 22 fr.

TELEFON :

TRUDAINE 61.42

POLONIA

REVUE HEBDOMADAIRE POLONAISE

PARAÎSSANT CHAQUE SAMEDI

ABONNEMENTS

Paris et Départements :

TROIS MOIS..... 5 fr.
 SIX MOIS..... 10 fr.
 UN AN..... 20 fr.

Etranger :

UN AN..... 22 fr.

TÉLÉPHONE :

TRUDAINE 61.42

REDAKCJA I ADMINISTRACJA — 3^{bis}, rue La Bruyère, 3^{bis} — RÉDACTION ET ADMINISTRATION

M. HERTLING ET M. CZERNIN sur la question polonaise

Le comte Hertling, chancelier d'Empire allemand, et le comte Czernin, ministre des affaires étrangères austro-hongrois, ont prononcé le 24 janvier dernier deux grands discours-programmes. Tous les deux ont parlé de la question polonaise.

Le comte Hertling, répondant devant la commission du Reichstag à l'article 13 du programme de paix du président Wilson, a dit notamment :

Ce n'est pas l'Entente, qui n'eût jamais pour la Pologne que des paroles creuses et avant la guerre n'intervint jamais en sa faveur auprès de la Russie, mais c'est l'Empire allemand avec l'Autriche-Hongrie qui ont libéré la Pologne du régime tsariste qui opprimait son caractère national. Qu'on veuille donc aussi laisser à l'Allemagne, à l'Autriche-Hongrie et à la Pologne le soin de se mettre d'accord sur la forme future de ce pays, comme le prouvent les négociations et les communications de l'année dernière. Nous sommes entièrement sur la voie pour y arriver.

Le comte Czernin, en parlant devant la commission des affaires étrangères de la délégation autrichienne, est revenu à deux reprises sur la question polonaise. Dans la partie de son discours consacrée aux négociations de Brześć-Litewski, le ministre austro-hongrois des affaires étrangères a dit :

En ce qui concerne la Pologne, dont les frontières ne sont d'ailleurs pas encore exactement fixées, nous ne voulons rien du tout du nouvel Etat.

La population de la Pologne doit, librement et sans être influencée, choisir son sort. Je n'attache pour ma part aucune importance particulière à la façon dont elle émettra son vote à ce sujet, mais il me plaira d'autant plus qu'il sera le reflet le plus exact de la volonté de la majorité du peuple, car je ne veux de la Pologne qu'une libre décision.

Je ne vois dans le désir de la Pologne qu'une garantie d'harmonie durable, et je suis irrévocablement d'avis que la question polonaise ne doit pas retarder la paix d'un jour. Si, après la paix, la Pologne veut venir à nous, nous l'accueillerons volontiers. La question polonaise ne peut pas mettre la paix en danger, et elle ne la mettra pas.

Le gouvernement autrichien aurait volontiers vu la Pologne participer aux négociations de paix, car la Pologne est un Etat indépendant ; mais, comme le gouvernement russe ne reconnaît pas le gouvernement polonais actuel comme qualifié pour parler au nom de son pays, nous n'avons pas insisté pour ne pas faire naître un conflit.

La question est certainement importante, mais il est certainement plus important encore d'écartier les difficultés susceptibles de retarder la conclusion des négociations.

Dans la seconde partie de son exposé, répondant à l'art. 13 du président Wilson, le comte Czernin a déclaré :

Nous sommes aussi partisans de l'érection d'un Etat indépendant polonais, qui devrait englober tous les territoires dont les populations sont indiscutablement polonaises. Sur ce point aussi, nous nous entendrions, je crois, vite avec M. Wilson.

A la première lecture de ces paroles on a l'impression qu'il y a des différences essentielles entre les déclarations des deux hommes d'Etat. Et pourtant la seule différence est que le comte Hertling a dit à M. Wilson : « Cette affaire ne regarde que nous seuls ; laissez-nous faire » ; tandis que le comte Czernin, vu que l'Autriche n'est pas encore en lutte avec les Etats-Unis et qu'elle désire impérieusement la paix, est plus conciliant : « Nous nous entendrions vite » — a-t-il dit.

Mais, sur quelle base cette entente se ferait-elle en ce qui concerne la question polonaise ? En apparence sur la formule wilsonienne disant que la Pologne doit comprendre tous les terri-

toires habités par des populations « incontestablement » ou « indiscutablement » polonaises. Quel dommage que le comte Czernin n'ait pas précisé cette formule en l'appliquant aux provinces polonaises de l'Autriche et n'ait point déclaré si la Pologne future doit comprendre la Galicie et la Silésie de Cieszyn. Quant au tronçon polono-prussien, le ministre austro-hongrois n'a même pas essayé d'appliquer le principe wilsonien et a adhéré au point de vue allemand.

Avant de prononcer cette phrase élastique parlant des « territoires dont les populations sont indiscutablement polonaises », le comte Czernin a déclaré catégoriquement : « Nous défendons les possessions de nos Alliés avant la guerre comme les nôtres propres ». — Il a parlé ensuite des possessions allemandes en particulier. Cela signifie que le gouvernement de Vienne ne reconnaît pas la Pologne prussienne comme un territoire « ayant une population indiscutablement polonaise ». Or, ce sont là les terres polonaises les plus anciennes et — malgré toute la politique exterminatrice de la Prusse — elles ont gardé en grande majorité une population polonaise, ce que révèlent même les statistiques tendancieuses du gouvernement prussien. Nous constatons donc que le comte Czernin, en ce qui concerne la Pologne prussienne, s'est placé sur le terrain de l'intégrité de l'Empire allemand « et de la « dignité de la Patrie allemande » de même que des « intérêts vitaux allemands ».

Quant au Royaume de Pologne (l'ancienne Pologne de 1815), le comte Czernin a été très net : « Nous ne voulons rien du tout du nouvel Etat » — a-t-il dit. Le comte Czernin ne veut pas non plus exercer une pression quelconque sur la Pologne. « Si, après la paix, — a-t-il ajouté cependant — la Pologne veut venir à nous, nous l'accueillerons volontiers ». Il est évident, en effet, que le ministre austro-hongrois des affaires étrangères ne veut pas précipiter la question de l'union personnelle entre la Pologne et l'Autriche pour deux raisons : d'abord parce qu'il craint de créer ainsi un obstacle à la paix séparée avec la Russie et à la paix générale avec les Alliés, et ensuite parce qu'il se rend compte qu'une solution précipitée ne pourrait que gâcher les choses en Pologne. Les dirigeants de la politique austro-hongroise comptent beaucoup sur les désirs ardents des Polonais de réaliser leur unité, espérant qu'ils accepteraient la réunion du Royaume à la Galicie sous la condition d'une union personnelle avec la monarchie des Habsbourg. Il est temps cependant de dire la vérité sans ambages : l'Autriche est-elle prête à rendre à la Pologne la Galicie et la Silésie de Cieszyn, même si cette union n'avait pas de chance d'être réalisée ? Si l'Autriche veut laisser les Polonais de Prusse à leurs bourreaux, qu'elle s'engage au moins à la pleine restitution de son propre tronçon de la Pologne. Jusque-là nous n'avons pas encore entendu de paroles décisives à ce sujet.

Mais revenons au comte Hertling. C'est aux Alliés de répondre à l'objection du chancelier que l'Entente « n'eût jamais pour la Pologne que des paroles creuses et avant la guerre n'intervint jamais en sa faveur auprès de la Russie ». Quant à nous, nous constatons que la politique de Berlin a eu sur celle de Pétersbourg l'influence la plus néfaste en ce qui concerne la Pologne, et cela aussi bien avant que pendant la guerre. En ce qui concerne la proposition du comte Hertling de laisser aux puissances centrales et à la Pologne « le soin de se mettre d'accord sur la forme future de ce pays » puisque c'est l'Empire allemand avec l'Autriche-Hongrie qui ont libéré la Pologne du régime tsariste, — les Alliés pourraient peut-être ajouter : « Etnous, nous voulons libérer la Pologne prussienne des violences prus-

siennes et la Pologne autrichienne des intrigues autrichiennes ».

Les Polonais concluraient alors : Nous avons toujours combattu l'idée de considérer la question polonaise comme une affaire intéressant seulement les puissances copartageantes. Nous songeons encore moins à reconnaître aujourd'hui ce privilège spécial à l'Allemagne et à l'Autriche-Hongrie. La question polonaise est un des plus grands problèmes européens. Le seul forum qui pourra la résoudre définitivement, c'est une conférence générale de paix à laquelle prendraient part les représentants de notre nation.

L'Opinion de la presse française.

— Le Temps, dans son éditorial, remarque entre le discours du comte Czernin et celui du comte Hertling une grande différence de ton, surtout en ce qui concerne le problème polonais.

Certes — écrit-il — les deux chanceliers ont concerté leurs déclarations, mais ici c'est le ton qui fait la musique. La formule que le comte Czernin a employée à propos de la Pologne peut, si nous l'entendons bien, servir de base à un règlement juste et stable ; et l'on devrait comprendre, à Vienne, combien la monarchie des Habsbourg trouverait d'avantages à faire de ce règlement un problème mondial au lieu d'un problème austro-allemand. Le comte Czernin a proposé « un échange d'idées » au président des Etats-Unis. Nous n'avons pas à préjuger les décisions de M. Wilson et encore bien moins à les influencer. Mais nous observons que la question polonaise est certainement celle qui dresse le moins de barrières insurmontables entre l'Autriche et les Alliés.

— M. A. GAUVAIN, directeur de la politique étrangère du Journal des Débats, écrit que dans les discours des deux chanceliers, dans celui du comte Czernin surtout, aucune solution pratique de n'importe quelle difficulté n'est même pas esquissée.

Prenons l'exemple de la Pologne — écrit-il. Le comte Czernin dit que la population de la Pologne décidera librement de son sort et que cette question ne peut retarder la paix d'un seul jour. Mais, par Pologne, il sous-entend la Pologne conquise sur la Russie. Il défend qu'on touche à l'intégrité territoriale de la monarchie. Le comte Hertling n'admet pas davantage qu'on touche aux territoires allemands ; il ajoute que « le règlement de la question polonaise doit être laissé à l'Autriche, à l'Allemagne et à la Pologne ». Dans les combinaisons des deux ministres, il ne s'agit donc que d'un quatrième partage de la Pologne avec la complicité de certains éléments polonais investis pour la circonstance de mandats des gouverneurs des provinces occupées. Et le comte Hertling a l'audace de prétendre « que les puissances de l'Entente n'ont jamais pris fait et cause pour la Pologne » ! Il voudrait justifier ses ambitions annexionnistes par l'indifférence de l'Entente à l'égard de la Pologne. Il désire sans doute accréditer cette légende à Varsovie, de même que le comte Czernin s'efforce de convaincre les Yougo-Slaves que l'Entente se désintéresse de leur sort. C'est une raison de plus pour les Alliés de parler clairement.

— M. LOUIS RIPAUT (Brouville) dans le Radical :

Sans doute, le comte Hertling affirme qu'il a libéré la Pologne du joug tsariste. Mais qui croit-il tromper ? Le joug prussien serait-il préférable ? Les Polonais n'auraient-ils décidément le choix qu'entre deux servitudes ? Est-ce que le comte Hertling s'imagine que les Polonais ont la mémoire courte à ce point qu'ils ont oublié les épisodes sanglants de la longue tragédie qu'est leur histoire depuis qu'il a plu à trois autocrates de se jeter sur elle et de la dépecer leur fantaisie ? Se figure-t-il vraiment que les lois du prince de Bulow, qui frappent les enfants coupables de préférer leur langue maternelle à celle dont usent les hommes d'Etat actuels de l'Allemagne pour émettre tant de contre-vérités, possèdent en elles une vertu d'attraction telle que Guillaume II ne peut pas manquer d'être béni dans la langue de Jean Sobieski ?

— M. L. MARCELLIN dans la République Française :

Qui, dans la harangue du ministre de Charles I^{er}, il y a de belles phrases sur la paix, une invite douceâtre à M. Wilson, des avances à la Pologne, à la Russie et à l'Ukraine. Mais tout l'effet de ces passages est détruit par cette simple phrase : « Nous défendrons les possessions de nos alliés avant la guerre comme les nôtres propres. »

La Galicie restera donc autrichienne et la Posnanie prussienne. Comment M. Czernin concilie-t-il cela avec la phrase où il se déclare partisan de l'érection d'un Etat polonais indépendant « qui devrait englober *tous les territoires* dont les populations sont indiscutablement polonaises » ? Nous avons eu vent de la combinaison suivant laquelle le royaume varsovien et la Galicie seraient réunis sous le sceptre des Habsbourg et englobés dans la Monarchie devenue trinitaire. Mais que deviendrait, dans cette solution, l'indépendance polonaise et, en tout cas, pour quel le grand duché de Posen demeurerait-il prussien ?

— M. DEZELINS dit dans l'Humanité :

Il le comte Czernin ne veut rien de la Pologne ; il demande, comme le président Wilson, qu'elle décide de son sort elle-même, librement. Entendons par là la Pologne russe. Les Polonais autrichiens et les Polonais prussiens ont évidemment perdu le droit de disposer d'eux-mêmes, depuis les partages de leur patrie. Du moins, le comte Czernin ne soulève pas la question.

— M. GUSTAVE HÉRVÉ dans la Victoire :

Il y a un point capital sur lequel ils (M. Wilson et le comte Czernin) sont d'accord : la question de Pologne. M. Wilson veut l'indépendance de la Pologne. Le comte Czernin n'a pas de plus cher dessein. A la Pologne tout ce qui est polonais : vite ! un plébiscite ! Plus la consultation sera sincère, plus son cœur se réjouira. Il y a trois tronçons de Pologne : le morceau prussien, le morceau autrichien, l'ancien morceau russe. Le comte Czernin veut bien qu'on les réunisse, qu'on les consulte et, si les Polonais veulent venir rejoindre la grande monarchie des Habsbourg comme Etat autonome et indépendant — ainsi qu'est la Hongrie — le comte Czernin n'y verra aucun inconvénient.

— M. SAINT-BRICE écrit dans le Journal :

Le comte Czernin a poussé la flatterie démocratique jusqu'à affecter à l'égard de l'avenir de la Pologne, un désintéressement qui paraîtrait plus sincère si on ne connaissait le travail accompli par les Habsbourg bien avant la guerre pour s'attacher les Polonais, et si la crainte de l'Ukraine ne devait forcément amener la Pologne à chercher un appui qui ne peut venir que de Vienne. Le comte Hertling, plus embarrassé, s'en est tiré par le silence.

Les négociations de paix de Brześć-Litewski et la Pologne

La représentation de la Pologne.

M. de Kühlmann a adressé à M. Kucharczyński, président du conseil polonais, le télégramme suivant :

Le chancelier m'a transmis le télégramme de Votre Excellence du 17 janvier. J'ai l'honneur de répondre à Votre Excellence, au nom du chancelier, que les vœux exprimés par le représentant du gouvernement polonais de participer aux négociations de Brest-Litovsk ont rencontré notre entier assentiment. Comme Votre Excellence l'aura appris par les communiqués des négociations, les représentants de l'Allemagne et de l'Autriche-Hongrie ont proposé la participation des plénipotentiaires du pouvoir suprême national de l'Etat indépendant polonais aux négociations de paix, afin de représenter les désirs de cet Etat. A notre profond regret, un accord n'a pu se faire sur cette proposition, parce que la délégation russe n'a voulu reconnaître ni l'indépendance de l'Etat polonais, ni la légalité du gouvernement polonais actuel. Pour le moment, une interruption est survenue dans les négociations politiques, par suite du départ du premier plénipotentiaire russe Trotzky. Après la reprise des négociations, je ne manquerai pas de revenir auprès de la délégation russe sur le désir exprimé par le gouvernement polonais.

Le Temps écrit à ce propos dans son éditorial du 28 janvier :

Si les négociations recommencent à Brest-Litovk, le problème qui est resté en suspens le 18 janvier se retrouvera au premier plan : le sort de la Pologne, de la Lithuanie et des provinces baltes doit-il être fixé par des « assemblées représentatives », recrutées sans contrôle et délibérant sans indépendance, ou bien par un libre vote des populations, préalablement affranchies de toute contrainte militaire et administrative ?

Les délégués allemands continueront sans doute à soutenir que le système soi-disant représentatif est seul approprié au développement actuel des populations. C'est un

argument singulièrement injurieux pour l'expérience politique des Polonais, par exemple. Et c'est, en outre, un argument contredit par le témoignage des Allemands eux-mêmes.

Si l'Allemagne professe que le sort des pays envahis doit être remis aux représentants agréés par les puissances centrales, le premier devoir de la diplomatie allemande était d'appeler à Brest-Litovsk les membres du gouvernement polonais qui siège à Varsovie. Les pourparlers de Brest-Litovsk ont commencé le 22 décembre. Il a fallu plus d'un mois pour que M. de Kühlmann finit par télégraphier au président du conseil polonais, et c'est un refus qu'il vient de lui notifier. Le secrétaire d'Etat allemand donne pour prétexte que les maximalistes ne reconnaissent pas le gouvernement de Varsovie. Est-ce que cela empêchait les délégués austro-allemands de se concerter avec des représentants polonais ? Est-ce que l'Allemagne et l'Autriche n'ont pas passé outre au veto des maximalistes pour négocier un accord avec des représentants ukrainiens ?

Avant de chercher un prétexte pour exclure les Polonais, M. de Kühlmann aurait dû lire l'article, empreint d'une si remarquable franchise, que la Gazette de Cologne a reçu « d'une source très appréciée » et qu'elle a publié en tête de sa première page le 17 janvier. L'auteur déclare ouvertement : « La tentative faite pour constituer une armée polonaise a misérablement échoué. La Pologne n'a donc pas pris part à la guerre, et par conséquent elle ne peut pas figurer comme sujet aux négociations de paix, mais seulement comme objet. » Si les Polonais ne sont même pas admis dans l'antichambre de la salle où se discute tout l'avenir de leur pays, s'ils sont réduits au rôle d'un objet, c'est donc parce que l'Allemagne ne leur pardonne pas d'avoir refusé de s'aligner sous des généraux prussiens. Du reste, l'auteur à qui la Gazette de Cologne donne l'hospitalité reconnaît que l'Allemagne n'a guère d'amis parmi la population polonaise : « On ne peut regarder comme sympathiques à l'Allemagne, écrit-il, qu'une partie des grands propriétaires fonciers. » Il avoue aussi que l'Autriche a beaucoup plus de sympathies et que « la région austro-polonaise ne cessera pas de souhaiter qu'on lui adjoigne des régions prusso-polonaises ». En lisant ces aveux, on comprend à merveille pourquoi le gouvernement allemand est si peu pressé de faire voter les populations.

Les déclarations de M. von Kühlmann.

Vendredi, 15 janvier, la Grande Commission du Reichstag a continué la discussion des questions de politique extérieure. M. von Kühlmann y prononça un discours, exposant la première période des négociations de paix de Brześć-Litewski. Il a dit notamment :

Notre politique tend à la création d'une Pologne indépendante. Ce point a déjà été discuté hier.

Je ne peux pas fixer avec certitude, en me basant sur les documents, à quel moment la politique qui définit nos intérêts spéciaux dans les Etats occidentaux de l'ancien empire russe (Courlande, Lithuanie et Pologne) a été définitivement adoptée par nous. J'ai, en tout cas, à ma disposition les documents du printemps 1917, par conséquent, du temps du chancelier de Bethmann-Hollweg, établissant d'une façon définitive la politique que nous suivons aujourd'hui.

Les relations intimes et inévitables entre notre politique en Courlande et en Lithuanie et notre politique polonaise, qui constitue un fait qu'on ne peut plus passer sous silence, ont été déjà exposées hier en détail.

Lorsque j'ai pris, en juillet dernier, les fonctions que j'ai l'honneur de remplir maintenant, notre politique à l'égard des trois Etats cités plus haut, était considérée comme fixée par les autorités compétentes au cours des pourparlers commencés sous le chancelier Michaelis.

Dans un grand discours-programme, à la séance du Reichstag, le chancelier comte Hertling a déclaré de son côté :

1° Qu'il était prêté principe à entamer des pourparlers avec la Russie sur la base exposée par le radiotélégramme russe adressé à tous les belligérants ;

2° Qu'il avait l'intention d'adopter le principe du droit des peuples à déterminer leur sort en ce qui concerne les trois Etats en question. Cela montre que comme c'est souvent le cas dans la vie politique, on exagère beaucoup l'importance de l'initiative personnelle, de la liberté d'action d'un homme d'Etat, d'un négociateur, et qu'on ne sait pas discerner la continuité de la politique imposée, déterminée par ce qui fut fait auparavant.

Pologne et Ukraine.

Le gouvernement allemand ne voudrait pas prendre la responsabilité de rompre avec les maximalistes, mais il paraît en réalité peu désireux d'arriver à un accord avec eux. Par contre il compte beaucoup sur une entente avec l'Ukraine. Seulement il y a difficultés. Une note émanant de Stockholm, 26 janvier, les expose notamment ainsi :

La question la plus épineuse qu'il y ait à résoudre avec l'Ukraine est celle des contrées à population mixte. Si la frontière de la Pologne et de l'Ukraine doit être fixée au

Bug, comme les puissances centrales semblent y consentir il y aura en territoire ukrainien un bon nombre d'habitants polonais, dont certains sont de grands propriétaires fonciers. L'Autriche voudrait que les Ukrainiens lui reconnaissent le droit de protéger ces Polonais. Les Ukrainiens, de leur côté, réclamaient la cession de la Galicie orientale à l'Ukraine, et l'on ne sait s'ils se contenteront d'un droit de protectorat sur les Ruthènes de Galicie. Mais si la question se réglait ainsi par des droits d'intervention réciproques, — intervention autrichienne en Volhynie ukrainienne, intervention ukrainienne en Galicie autrichienne. — il subsistera entre l'Autriche et l'Ukraine des sujets de contestation perpétuels. A Berlin, on paraît en prendre assez volontiers son parti.

Séances de la commission des questions territoriales.

Le 11 janvier s'est constituée la commission germano-austro-hungaro-russe pour l'examen et la discussion des questions territoriales ; elle a tenu le 11 et le 12 janvier trois séances prolongées. Le 11 janvier la commission a tenu sa quatrième séance, le 15 — cinquième et sixième, enfin le 18 — septième et huitième. Le comte Czernin, malade (?) n'a pas pu assister à ces séances. De tous ces débats longs et embrouillés aucun accord n'est sorti. Le 18, Trotzky a annoncé qu'il était contraint de se rendre environ pour une semaine à Petrograd pour des raisons de politique intérieure. Il a proposé d'ajourner la commission jusqu'au 29 janvier. Les délégués centraux ont pris acte de la communication exprimant l'espoir que l'accord complet pourrait s'établir après le retour de M. Trotzky.

En même temps, M. von Kühlmann partit pour Berlin et le comte Czernin pour Vienne.

Une proclamation maximaliste.

Le gouvernement maximaliste a lancé le 23 janvier, par radiotélégramme de Tzarskoïé-Selo, une proclamation où on lit notamment :

Les dirigeants austro-hongrois s'efforcent de calmer les inquiétudes de la classe prolétaire austro-hongroise en assurant que les empires centraux n'ont pas l'intention de poursuivre des annexions, mais qu'ils visent à la réalisation d'une paix démocratique. Ces déclarations ne peuvent que provoquer un immense étonnement en Russie. Les conditions de paix annoncées à Brest-Litovsk constituent en effet l'annexion la plus monstrueuse. Il ne s'agit pas moins que de s'emparer de la Pologne, de la Lithuanie, de la Courlande, de Riga, détachée des provinces baltes, ainsi que des îles d'Osels, de Dago et de Moon, ce qui ne constitue pas moins que le démembrement de la Russie.

Trotzky s'apercevrait-il enfin des desseins de l'Allemagne ?

Une opinion polonaise.

A propos des négociations de paix de Brześć-Litewski, M. S. E. fait dans le dernier Bulletin Polonais, du 16 janvier, les réflexions suivantes :

Que sortira-t-il de ces tentatives de paix séparée ? L'alliance franco-russe évolue : elle est devenue d'abord la trahison tzarienne, pour aboutir à la défection bolchevikiste, et il y a encore des publicistes français qui continuent à voir dans cette alliance que nous avons toujours signalée comme funeste la plus grande pensée du régime. Ce ne sont point pourtant les avertissements qui ont manqué à nos politiciens français. Si l'opinion des Polonais leur paraissait suspecte de partialité, ils auraient du moins dû écouter Barthélemy Saint-Hilaire et tant d'autres qui, dès le début, signalaient à leurs compatriotes le piège tendu par Bismarck lorsque, en créant la triple alliance, alors que l'alliance anglaise et américaine était encore improbable, il accula la France à l'illusoire alliance franco-russe.

Une protestation du Conseil Polonais de l'Union des Partis.

Dans notre numéro du 12 janvier nous avons annoncé que le Conseil Polonais de l'Union des Partis siégeant à Petrograd a remis le 9 janvier aux représentants des Alliés et des neutres une déclaration protestant contre la résolution de la question polonaise par un traité séparé entre la Russie et les empires centraux. Nous donnons aujourd'hui ledit document *in extenso* :

Le 30 mars, un manifeste du gouvernement provisoire de la Russie appela la nation polonaise à la lutte commune contre les empires du centre, proclamant en même temps l'indépendance de la Pologne et sa réunion intégrale. Les engagements pris dans le manifeste furent confirmés par une déclaration du ministre des affaires étrangères de la Russie au nom de la Russie aux Alliés le 15 octobre, et le décret de paix des commissaires du peuple du 8 novembre dit textuellement : par annexions, nous comprenons l'annexion à un grand Etat d'une faible nation sans son consentement bénévole, librement, nettement exprimé, indifféremment de la date d'une telle annexion.

Par des insurrections successives contre les trois Etats démembrés, la nation polonaise prouva qu'elle ne cessa jamais de considérer ce partage comme une violation criminelle.

Pendant la guerre présente, de nombreuses déclarations des représentants légaux de toutes les parties de la Pologne, aussi bien en Russie qu'en Allemagne et en Autriche, affirmèrent catégoriquement que le but immuable de leurs efforts était un Etat polonais indépendant, réunissant tous les territoires polonais, possédant un libre accès à la mer.

En vue d'un tel but, des troupes polonaises s'organisent actuellement en France et en Russie. Un demi-million de soldats polonais de l'armée russe restent à leur poste, fidèles à l'appel que la Russie libre avait adressé aux Polonais, « pour votre liberté et la nôtre ».

Néanmoins, les commissaires russes du peuple entamèrent des pourparlers de paix avec les Etats centraux.

Des pourparlers séparés placent la nation polonaise dans une situation rendant impossible la défense du droit à l'indépendance et à la réunion intégrale. Pourtant, pendant la guerre, la question polonaise cessa d'être une question intérieure pour la Russie, l'Allemagne et l'Autriche, mais devint au contraire une question essentiellement internationale, par le fait même de la promulgation de l'acte russe du 30 mars et de l'acte austro-allemand du 10 septembre, remettant le pouvoir suprême du royaume de Pologne aux mains du conseil de régence.

La question polonaise ne peut donc être résolue qu'au congrès international de la paix et avec l'assentiment des représentants légaux de la nation polonaise. Les commissaires du peuple russe concluant un traité séparé avec l'Autriche et l'Allemagne, ce traité concernant aussi la Pologne, trahissent tous les engagements pris par la Russie révolutionnaire envers la nation polonaise. Les propositions faites par eux aux empires centraux en faveur du droit des Polonais autrichiens et allemands à la liberté et à l'indépendance sont dépourvus de valeur réelle car elles ont annoncé à l'avance des conditions non ultimes.

Effectivement, elles remettent la question polonaise à la décision exclusive de l'Allemagne et de l'Autriche. Le peuple russe décidera par sa propre volonté s'il doit ou non accepter un accord préparé par les commissaires du peuple avec les monarchies centrales. Mais si la Russie accepte un tel accord, elle ne peut pas faire capituler la nation polonaise devant l'Allemagne et l'Autriche qui refusent à leurs provinces polonaises le droit de se réunir en une patrie indépendante.

Le Conseil Polonais de l'Union des Partis proteste catégoriquement contre toute tentative de résoudre la question polonaise par un traité séparé entre la Russie et les Etats qui ont opprimé et partagé la Pologne avec l'ancien empire russe.

La nation polonaise n'acceptera jamais un tel traité et ne cessera pas de lutter par tous les moyens possibles pour l'indépendance totale, la réunion intégrale et le libre accès à la mer.

BULLETIN

© La Prusse et la Pologne.

Le 19 janvier, au cours de la discussion du budget à la Chambre des députés de Prusse, le ministre de l'intérieur, M. Drews, a déclaré notamment que l'Allemagne n'admettra jamais que les étrangers s'immiscent dans ses affaires intérieures.

Nous ne nous laisserons jamais dicter, a-t-il dit, ce que nous avons à faire.

L'idée de créer pour la Prusse orientale, dans la province de Posen, une sorte d'autonomie ne peut même pas se discuter.

Les crédits demandés par le gouvernement pour la défense du germanisme dans les régions orientales de la Prusse ne sont nullement en contradiction avec les déclarations gouvernementales dans la question de la Pologne. Le gouvernement a déclaré qu'il était disposé à être plus conciliant à l'égard de la Pologne, à condition que les Polonais renoncent à toute idée de se séparer de la Prusse directement ou en recherchant l'autonomie ; c'est de la population polonaise que dépend le cours que prendra la politique dans la marche orientale. L'Etat prussien forme un seul bloc et est complètement terre allemande : voilà le principe qui doit inspirer la politique polonaise à l'avenir.

La Gazette du Rhin et de Westphalie annonce qu'une discussion confidentielle a eu lieu à Berlin entre les représentants du germanisme dans la province de Posen, le chancelier et le ministre de l'intérieur. Les membres du gouvernement ont promis leur protection au germanisme à l'est de l'Allemagne et déclaré qu'ils espéraient arriver à un compromis entre les intérêts divergents des Allemands et des Polonais. La députation représentait le point de vue que des concessions faites aux Polonais étaient déplacées.

Le correspondant du Journal des Débats télégraphie de Lausanne, 27 janvier :

A la commission de la réforme électorale de la Diète prussienne, les représentants de la majorité (conservateurs, conservateurs modérés et nationaux-libéraux) ont formulé leurs réserves expresses au sujet du principe de l'égalité dans la réforme électorale, au cas où l'on n'exclurait pas de ce principe les provinces de l'Est où prédomine la population polonaise.

Le député polonais de la Haute-Silésie, Korfanty, répliqua que les Polonais de Prusse ne cachent nullement leurs désirs de s'unir avec leurs compatriotes et de rentrer dans la possession de la côte baltique. Ils ne cachent pas non plus que le système prussien inspire une haine profonde au peuple polonais, car ce système représente le régime le plus odieux d'une domination d'invasisseurs.

Les délégués allemands à Brzesc-Litewski — poursuivait-il — déclarèrent en réponse aux bolcheviks qu'il voulaient régler la question des minorités nationales de leur Etat par voie constitutionnelle, comme leur affaire intérieure. Nous, Polonais, nous ne l'acceptons pas. Nous demandons une décision internationale.

Ces paroles provoquèrent sur différents bancs de la Diète des protestations et des cris : Haute trahison ! Le député Heydebrand demanda une politique énergique contre l'irréductibilisme polonais. Le vice-président du ministère prussien, Friedberg, déclara que le gouvernement serait disposé à introduire dans les provinces prussiennes de l'Est le suffrage non pas égal, mais proportionnel pour garantir les intérêts allemands.

A la suite de ces discours les feuilles pangermanistes ont publié des articles violents contre les Polonais de Prusse.

La Taegliche Rundschau attaque surtout le député Trampczyński, dont les déclarations montrent clairement l'échec complet de la politique d'accommodement suivie envers les Polonais de Prusse.

Le discours de M. Drews ne suffit pas. Le gouvernement paraît redouter un conflit et désavouer toute mesure de rigueur à l'égard des Polonais. L'adoption du suffrage égal en Prusse sacrifierait définitivement les intérêts allemands. Une énergique intervention s'impose de la part du gouvernement.

La Deutsche Tageszeitung écrit :

Les Sokols, les unions chorales, les réunions éducatives, les bibliothèques polonaises, etc., sont exploitées de manière à créer dans le pays un état d'esprit panpolonais et à faire trahir l'Allemagne. Certains journaux de Pologne ont parlé de l'indépendance absolue de toute la Pologne. En ce moment cette presse polonaise fait une forte campagne pour obtenir que l'enseignement religieux soit donné en langue polonaise.

La Norddeutsche-Allegemeine Zeitung s'exprime ainsi :

Les discours de Korfanty et Trampczyński à la Chambre des députés de Prusse ont révélé des sentiments inquiétants. Jamais l'Etat prussien ne donnera la moindre autonomie à une quelconque de ses provinces. La politique suivie dans les provinces orientales de la Prusse dépendra uniquement de l'attitude des populations.

© A la Chambre autrichienne.

On signale de nouveau à la Chambre autrichienne des députés des débats très mouvementés. On remarquera surtout les plaintes des orateurs polonais et les réclamations de divers orateurs contre l'envoi de troupes autrichiennes sur le front d'Occident. Le député polonais Głombiński a fait la déclaration suivante :

« On veut faire des territoires lithuaniens et polonais une sorte de colonie européenne de l'Allemagne. »

Le député socialiste Daszyński, Polonais, a complété la pensée des parlementaires tchèques en déclarant que ce qu'on avait vu ces jours derniers en Autriche-Hongrie n'était que le prélude de ce qui allait suivre, c'est-à-dire d'un mouvement qui produirait bientôt des perturbations formidables.

L'orateur a protesté contre la politique du gouvernement allemand et a critiqué sévèrement l'attitude des représentants de l'Allemagne à Brest-Litowsk, « pour lesquels, dit-il, nous serons bientôt obligés de verser notre sang sur le sol français ». Cris des bancs allemands : « C'est pourtant la nation qui vous a sauvés ! » M. Daszyński continue :

Assez de sauveurs comme cela ! C'est pour que l'Autriche-Hongrie tout entière soit sauvée que nous luttons.

On ne doit pas se placer au point de vue borné que c'est l'Allemagne seule qui a sauvé l'Autriche, car l'Autriche aussi a versé pour l'Allemagne autant de sang que

celle-ci pour nous et, d'autre part, l'empire allemand n'aurait pu résister à tous ses ennemis si nous n'avions pas été ses alliés.

Les ennemis de l'Allemagne ne sont pas ceux de l'Autriche, c'est pourquoi nous n'avons nullement besoin d'espérer pour que l'Allemagne soit sauvée.

La France n'a jamais été l'ennemie de la monarchie austro-hongroise.

En réponse à ce discours, le nationaliste allemand Jerzabek a accusé les socialistes autrichiens d'avoir trahi l'Autriche et d'être corrompus par l'or étranger.

Cette allégation souleva un tumulte inouï dans l'hémicycle. Pendant plusieurs minutes, on n'entendit que les cris de « Bandit ! Vil coquin ! Canaille ! Voyou ! »

© L'état de siège à Cracovie.

Le correspondant particulier du Journal des Débats télégraphie de Genève, 26 janvier :

Nous signalions hier que, selon toute apparence, l'état de siège avait été proclamé à Cracovie. Notre hypothèse se trouve aujourd'hui confirmée. L'avis suivant, placardé dans les rues et les places de Cracovie, en fait foi :

Il n'est permis de sortir le soir qu'en cas de nécessité urgente. Toute infraction à ces prescriptions sera punie d'une amende pouvant s'élever jusqu'à 200 couronnes ou à un emprisonnement pouvant s'élever jusqu'à 14 jours.

Le directeur impérial et royal de la police, signé : KURPIŃSKI.

En raison des désordres d'hier, la direction impériale et royale de la police a décidé ce qui suit :

Il est interdit de se rassembler dans les rues et sur les places. Les établissements publics (cafés, magasins, débits de boissons) doivent être fermés, les uns à 4 heures de l'après-midi, les autres à 6 heures du soir.

D'autre part, l'Agence Centrale Polonaise de Lausanne nous communique :

Les grèves qui, ainsi que l'a annoncé le Bureau de Correspondance de Vienne, se sont produites dans toute l'Autriche ont revêtu à Cracovie un caractère exceptionnellement grave, motivé d'ailleurs par les préjudices incessants dont, pendant toute la guerre, a eu particulièrement à souffrir la Galicie : les réquisitions, l'exportation en Autriche et en Allemagne des articles d'alimentation les plus indispensables, sans tenir aucunement compte des besoins élémentaires de la population, ont réduit ce pays et surtout les villes à la plus affreuse famine dont les troubles récents n'ont été que la conséquence. Ces mouvements — autant qu'on en peut juger d'après les informations qui nous parviennent — étaient avant tout dirigés contre l'incurie et la duplicité du gouvernement viennois, et en outre contre les spéculateurs favorisés par le système des « Centrales » (organisations d'achat et de répartition des vivres et matières premières).

Nous ne possédons pas jusqu'ici de détails circonstanciés sur les péripéties de ces grèves, la censure n'en ayant pas laissé passer la publication ; néanmoins de quelques renseignements jetés çà et là dans les journaux on peut inférer qu'elles ont été toutes spontanées, sans nulle corrélation avec les perturbations qui à Vienne, par exemple, se sont déroulées sous les yeux bienveillants du gouvernement autrichien. Outre la grève dans toutes les fabriques et établissements, on en est venu à Cracovie à de sérieuses démonstrations. Un télégramme des députés de la ville au président du conseil en donnera une idée :

Des milliers de femmes et d'enfants tous les jours parcourent les rues de Cracovie demandant que les autorités municipales leur donnent du pain. Dimanche, lundi et mardi on n'a pas vendu de pain à Cracovie. Depuis une semaine la population est sans farine. Partout la misère et le désespoir. Nous implorons un secours immédiat.

Au cours de ces quatre journées de manifestations, des magasins ont été pillés ; on a cassé les vitres et les glaces des cafés, et des devantures dont les baies sont maintenant aveuglées par des planches ; à la suite de quoi tous les magasins et cafés ont été fermés.

Vraisemblablement on a proclamé l'état de siège à Cracovie. Les journaux n'en font pas mention, il est vrai, mais nous lisons dans le Kurjer Codzienny (Courrier quotidien) la note suivante qui nous semble autoriser cette hypothèse :

La direction du théâtre nous communique que les billets achetés pour la représentation pourront servir de pièce justificative pour les personnes qui seront rencontrées dans les rues après six heures du soir.

© Les troubles de Galicie.

Les journaux de Léopol rapportent que c'est dans la journée du jeudi 17 et, qu'ils ont été les plus graves. Ce jour-là on dut faire appel à trois escadrons de cavalerie, et à des automobiles chargées d'agents de police armés de carabines. Un agitateur inconnu, n'appartenant à aucune des fractions politiques de la ville, prononça un discours révolutionnaire qui fit une impression énorme. En vain la

police s'est efforcée de mettre la main sur l'orateur : jusqu'ici il a échappé à toutes recherches.

La foule affamée pilla plusieurs magasins ; la police étant intervenue, un agent fut assez grièvement blessé. Sur la Grand'place et devant la préfecture on commit divers délits à divers moments de la journée. Sur la place, sous les yeux de la police, des gamins volèrent de la volaille à des femmes qui les avaient apportées au marché. On se jeta aussi sur des sacs pleins de denrées qui se trouvaient devant le magasin de l'Union économique des employés et professeurs, et l'on y déroba quantité de sucre. Un grand nombre d'arrestations furent opérées. (A. P. C.)

● Les maximalistes et l'Armée polonaise en Russie.

Une dépêche de Petrograd, 25 janvier, apporte la nouvelle suivante :

Krylenko vient de faire arrêter à Minsk les membres du Comité central militaire polonais.

Le généralissime russe, ministre de la Guerre, avait entrepris d'introduire la démocratie dans l'armée polonaise et donné l'ordre aux régiments polonais de remplacer leurs officiers par des cadres élus au suffrage des soldats. Les soldats refusèrent. Krylenko répondit en ordonnant la dislocation des régiments. Des troupes maximalistes entourèrent les Polonais, les désarmèrent, puis procédèrent à l'arrestation du comité central militaire.

Le correspondant particulier du *Temps* télégraphie de Pétrograd, 25 janvier :

A la suite de l'arrestation de nombreux militaires polonais à Minsk, le Comité Supérieur des organisations militaires polonaises a adressé une véhémement protestation à M. Trozky, attirant son attention sur la dangereuse mesure adoptée par M. Krylenko et dont les Allemands ne manqueront pas de profiter. Les auteurs de la protestation concluent qu'ils veulent garder tout leur sang-froid, mais la patience de centaines de milliers de soldats polonais est à bout.

D'autre part on mande de Petrograd à l'Agence Reuter, 27 janvier :

Les troupes polonaises ont occupé la station d'Orsza, dans le gouvernement de Mohylów, ont désarmé la garnison russe et se sont emparées aussi des stations au nord et au sud d'Orsza. Cette action est due à ce que les commissaires arrêtaient les chefs des organisations militaires polonaises.

INFORMATIONS DIVERSES

● A l'Association des Anciens Élèves de l'École Polonaise.

Dimanche 3 février prochain, à 2 heures précises, aura lieu à l'École Polonaise (15, rue Lamandé) l'Assemblée générale des anciens élèves de cette école. Les sociétaires sont priés de se rendre à cette réunion en très grand nombre.

● Un mariage.

Nous apprenons que notre compatriote, M. Zbigniew Szarota-Kowalski, ingénieur, engagé volontaire au génie de l'Armée Polonaise, a épousé le 17 janvier dernier M^{lle} Gabrielle Poirot.

Tous nos compliments et nos vœux les meilleurs aux nouveaux mariés.

● La Pologne à l'« Aide Morale ».

L'*Aide Morale* a repris avec le succès habituel la série des séances que son comité, sous la présidence de M. Louis Matruchot, professeur à la Sorbonne, consacre depuis plus de deux ans à la Pologne.

Celle du Dimanche 13 janvier a été organisée pour le 19^e arrondissement dans le préau de l'école professionnelle des filles par son actif délégué, M. Rocheiz, professeur à l'École Jean-Baptiste Say. Une assistance nombreuse et sympathique a applaudi chaleureusement les artistes dévoués de nos séances polonaises dont le rare talent assure le succès : M^{me} Jarecka, Duclair, Isnard, Remorut, Kruszezka, M. le professeur Victor Gille. Nous avons eu pour la première fois le concours de M^{me} Popowska qui a fait revivre avec tempérament, grâce et charme, toute la joie des danses populaires de son pays.

La séance avait commencé par une très intéressante conférence de M. G. Gotemans, ancien conseiller municipal de Bucarest. Il a mis au service de la Pologne, cette éloquence persuasive, ces accents émouvants qu'il trouve pour glorifier son héroïque pays. Les applaudissements qu'il a soulevés ont montré avec quelle sympathie il a su aller au cœur de notre courageuse population ouvrière de Paris. (M. N. K.)

● Un concert de Gala Franco-Polonais.

Judi 14 février à 3 heures, salle Gaveau, 45, rue de la Boétie, aura lieu le gala Franco-Polonais donné par la *Société Frédéric Chopin*. Ce concert est organisé par M. Edouard Ganche, au profit des soldats polonais en France, des victimes de la guerre en Pologne, et des prisonniers polonais, avec le magnifique programme suivant :

1. — *Ballade, Mazurka*, Frédéric Chopin, par le jeune virtuose Leonardi. 2. — *Za Niemen*, X... *Kozak* de Moniuszko, *Mazur*, Chopin, chantés par Mlle Alix Solska, en costume national polonais. 3. — *Hymne à la France*, de Saint-Georges de Bouhélier, par Mlle Colonna Romano de la Comédie-Française. 4. — *Scherzo* en ut dièse mineur, *Nocturne*, op. 48, n° 2. *Etude* (La Révolutionnaire) F. Chopin, par L. Leonardi. 5. — *Sonate*, pour violon celle et piano, Camille Chevillard, jouée par Mme Capon-sacchi-Jeisler et l'auteur. 6. — *Aubade, Lever de soleil*, C. Erlanger, chantés par Mlle Yvonne Chazel, de l'Opéra-Comique, accompagnée par l'auteur. 7. — *La Forêt des douleurs*, Krasinski, traduction en vers de M. Camille Le Senne, par Mlle Halka Duclair, de l'Odéon. 8. — *A la France immortelle : Credo*, Alexandre Georges, chanté par M. Henri Albers, de l'Opéra-Comique, accompagné, par l'auteur. 9. — *Valse* en ut dièse mineur. *Polonaise*, op. 53 (L'Héroïque), Fréd. Chopin, par L. Léonardi. — 10. — *Hymne Polonais*, Mlle Alix Solska.

Billets chez Morelli et C^o, 23, rue de Liège, Durand, 4, place de la Madeleine et salle Gaveau.

● Une conférence patriotique.

Le samedi, 26 janvier, à la Société de Géographie, devant une salle comble, M^{lle} Halka Duclair a fait une conférence présidée par M. Henry Bidou. Dans une allocution vibrante, le grand Critique rappela les victoires navales des Polonais sur les Chevaliers teutoniques. A l'heure où la Pologne revendique un accès à la mer, ce sujet était d'une grande actualité. « Nous sommes convaincus, a dit M. Bidou, que la flotte polonaise ressuscitera et portera au loin la gloire du pavillon amarante. Les Polonais se sont toujours montrés d'excellents marins et l'Histoire a enregistré huit batailles navales dont sept furent gagnées par eux. » Il évoqua les péripéties de ces combats glorieux avec cette science profonde d'historien et ce grand talent d'orateur qu'on lui connaît. M^{me} Dux, de la Comédie-Française, prêta le concours de son grand talent et dit magnifiquement les vers de Hugo et de Laprade consacrés à la Pologne.

M^{lle} Halka Duclair eut la pensée charmante d'exprimer la reconnaissance des Polonais pour les grands poètes français qui ont chanté notre pays et lui restèrent fidèles aux heures sombres où toutes les diplomaties européennes l'enterraient pour toujours. La jeune conférencière fut étonnante de souplesse et de grâce. Elle mit tout son art et tout son cœur dans l'esquisse des tableaux poétiques d'une réelle grandeur. Les strophes lumineuses des poètes sublimes se suivaient sonores et puissantes, s'élargissaient, grandissaient et se répandaient en hymnes d'amour.

Cette conférence fut une véritable fête franco-polonaise, une inoubliable vision d'art. Les longs et chaleureux applaudissements d'un auditoire profondément ému couvrirent la dernière phrase :

« Gloire aux géants du Verbe français, qui ont trouvé des accents immortels pour chanter l'immortelle Pologne. »

● Errata.

Par suite d'une inadvertance nous avons mis dans l'annonce de la *Peinture Polonaise* (voir le dernier n° de *Polonia*) que le prix de cette collection est de 100 fr. Or la *Peinture Polonaise* coûte 110 francs. Nos lecteurs ont certainement corrigé d'eux-mêmes, puisque déjà dans nos numéros antérieurs nous avons annoncé ce dernier prix.

PEINTURE POLONAISE

Un album contenant 50 magnifiques reproductions exécutées par l'Imprimerie I. Lapina, en couleurs *fac-similé*, d'après les meilleures œuvres des peintres contemporains polonais, est mis en vente dans nos bureaux. Le prix de la collection accompagnée d'un avant-propos et des descriptions de chaque œuvre dus à la plume de I. Jaroszyński, est de 110 francs.

REVUE DE LA PRESSE

— Le *Petit Provençal* de Marseille du 18 janvier dans un article intitulé *L'Aigle blanc et l'Aigle noir* et signé par M. CAMILLE FERDY, reproduit notre déclaration que nous avons publiée ici même (voir *Polonia* du 12 janvier) pour protester contre les termes du discours que le prince Lubomirski prononça à Berlin le 8 du même mois. M. Camille Ferdy qualifie notre protestation de « très digne » et la commente ainsi :

Cette protestation traduit certainement les sentiments véritables des Polonais, et non pas seulement de ceux qui vivent chez nous ou qui combattent sous notre drapeau,

mais aussi de tous ceux qui gémissent encore sous le joug allemand.

Elle paraît d'autant plus fondée que l'Allemagne, en ce moment même, commence à découvrir ses desseins de conquête et de rapine à l'encontre de la Pologne russe. En principe, Berlin avait acquiescé à la constitution d'un royaume polonais qui aurait été rattaché à l'Autriche-Hongrie et placé sous le sceptre des Habsbourg. Mais à présent les Boches font de graves réserves sur la solution austro-polonaise. Ils invoquent des considérations économiques. Ils formulent des revendications et mettent en avant des exigences qui menacent de tout compromettre.

Il nous est infiniment agréable d'enregistrer cette preuve de sympathie pour notre cause. Nous nous en réjouissons bien plus pour la Pologne, notre patrie, que pour nous-mêmes.

— Dans le *Pays* du 23 janvier, M. JACQUES VERTON traite de nouveau de la question polonaise dans un article intitulé : « *A qui l'Armée Polonaise?* » L'auteur redoute la constitution d'une armée « activiste » en Pologne occupée.

Pour parer à ce danger, — écrit M. Verton — les Alliés n'ont à leur disposition que deux moyens qui se complètent l'un l'autre :

1^o Fournir un nouvel appui dans l'Europe orientale à la majorité polonaise qui leur est favorable, en organisant le plus rapidement possible les éléments allogènes et co-saques de Russie, disposés à reprendre les hostilités contre les Allemands ;

2^o Et surtout, publier sans retard une déclaration collective aussi nette et aussi claire que possible, garantissant aux Polonais la restauration de leur patrie *entièrement indépendante dans son intégrité territoriale avec accès à la mer*. C'est alors seulement que les deux premières armées polonaises, celle de France et celle de Russie pourront contrecarrer la constitution de la troisième armée, l'armée « activiste » et que les 700 000 soldats polonais de Russie pourront reprendre leur rôle glorieux, et donner l'exemple de la bravoure aux autres troupes du front oriental.

Mais, nous le répétons, pour obtenir ce résultat, il sera nécessaire d'aller vite.

— Le *Concours médical* du 1^{er} janvier 1918 publie un *Propos du jour* du D^r JULIEN NOIR, dont la grande partie est consacrée au sort effroyable de la Pologne occupée. Ces lignes sont à lire.

— Le *Courrier des Etats-Unis*, de New-York, du 2 janvier, publie un article éditorial intitulé : « *Les Alliés et la Pologne* ». C'est la reproduction de l'article paru dans le *Temps* du 24 novembre dernier.

— Dans l'*Instituteur Français* du 15 janvier, UN LYONNAIS étudie la future *Société des Nations* et dit que la Pologne aussi y entrera mais comme un Etat indépendant.

— La *Gazette de Lausanne* du 11 janvier publie un article de M. J.-E. DAVID intitulé « *Lithuanie, Ukraine et Pologne* » dans lequel l'auteur explique avec beaucoup d'impartialité les revendications, les relations et les conflits possibles entre ces trois nations.

— La *Semaine Littéraire* de Genève du 12 janvier publie une très intéressante lettre de Varsovie intitulée « *Concessions — compensations* » qui traite sur les relations polono-lithuanienues.

— La *Dépêche Républicaine* de Besançon du 2 janvier publie un très intéressant et très sympathique article intitulé « *L'Armée Polonaise contre l'anarchie* ».

— Dans *Paris-Midi* du 17 janvier, M. ALBERT MILHAUD publie un article intitulé : « *La leçon de Brest-Litovsk* », dans lequel il souligne le double jeu de l'Allemagne qui « libère » les peuples arrachés à la Russie tout en le ligotant grâce à de savants arrangements économiques et financiers.

— L'*Œuvre* du 18 janvier dernier publie un article de M. HENRI LORIN intitulé « *Pour l'indépendance de la Pologne* ». L'éminent professeur de la Sorbonne y défend la cause de l'intégrité et de l'indépendance de la Pologne. « La résurrection de la Pologne intégrale — écrit-il — sera, nous en avons la conviction nous-même, une des preuves décisives de la défaite du militarisme prussien. »

— La *Tribune de Genève* du 20 janvier publie sous le titre *Pologne et pourparlers de paix* une résolution des démocrates polonais en Suisse réclamant « le retrait des armées d'occupation des territoires polonais et la liberté pour sa population de décider de l'organisation et l'avenir de son Etat, ainsi que pour celles des provinces polonaises se trouvant encore sous la domination autrichienne et allemande de décider librement de leur sort ».

— La *Dépêche* de Toulouse, dans son numéro du 23 janvier, publie un article de M. LÉON BRUNE, intitulé « *L'Aigle noir contre l'Aigle blanc* » où, preuves à l'appui, l'auteur nous montre que le problème polono-lithuanien inquiète beaucoup les dirigeants ennemis.

Massage médical et chirurgical. Ecrire à M^{lle} M. S. à l'Administration de *Polonia*.

LE GÉRANT : P. NEVEU

PARIS. — IMP. LEVÉ, 71, RUE DE RENNES.